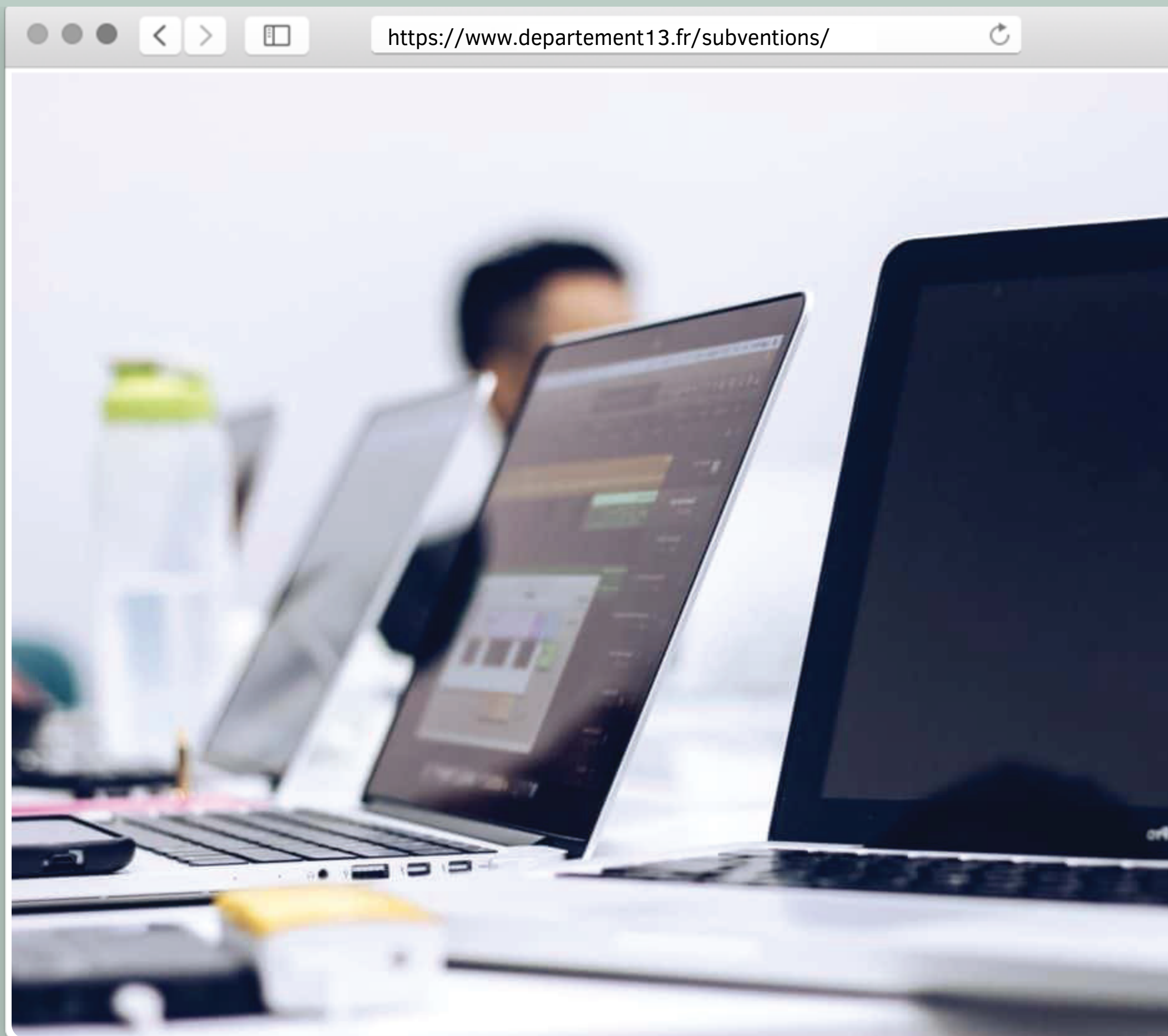


PRIME AIR BOIS

GUIDE
ACCOMPAGNEMENT
DEPÔT DOSSIER

Service des Relations avec les Associations & les Particuliers



SOMMAIRE

- 01 Bon à savoir, avant de déposer son dossier
- 02 Se connecter à la plateforme de dépôt
- 03 Déposer son dossier de subvention
- 04 Suivre son dossier
- 05 Mon dossier est incomplet
- 06 Le parcours d'un dossier de subvention

01

Bon à savoir avant de déposer son dossier



Toute demande doit être déposée et complétée par le bénéficiaire de l'aide.

↓ Pièces modèles et/ou
règlement complet et/ou
formulaire spécifiques
complémentaires



Télécharger les documents nécessaires au dépôt de votre dossier

Vous trouverez ces documents directement sur la plateforme au-dessus de l'icône « DEPOSER UN DOSSIER » (cf. p8)

Comment contacter le pôle d'assistance ?

Vous souhaitez résoudre d'éventuels problèmes techniques, demander un conseil, connaître l'état d'avancement d'un dossier, ou bénéficier d'un accompagnement? Deux possibilités :

- Effectuer une demande écrite :
<https://formulaire.moncompte.departement13.fr/contact-subventions>. Il s'agit du moyen le plus rapide pour obtenir une réponse, l'Assistance vous apporte une réponse en moins de 24h.
- Demander à être rappelé :
<https://formulaire.moncompte.departement13.fr/appe-subventions/>. Les créneaux de rappels sont très demandés et nous vous conseillons d'utiliser le formulaire de demande de rappel uniquement pour un cas très particulier.

02 Se connecter à la plateforme

DEJA INSCRIT ?
Identifiez vous !
Identifiant

Mot de passe

S'IDENTIFIER

MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Avant de déposer son dossier, il faut impérativement être connecté à la plateforme. Deux cas de figure :

Cas n°1 : je possède déjà un compte

Identifiez-vous en saisissant votre identifiant et votre mot de passe (si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié?" ou contactez le pôle d'assistance).

Cas n°2 : je suis un nouvel utilisateur

Inscrivez-vous pour bénéficier de l'ensemble de ces services !

NOUVEL UTILISATEUR ?

INSCRIVEZ VOUS !

Vous êtes * Personne Physique

Nom *

Prénom *

Date de naissance *

Email *

Confirmation de l'email *

Identifiant *

Mot de passe *

Confirmation du mot de passe *

Après avoir cliqué sur « Inscrivez-vous ! » vous devez renseigner tous les champs nécessaires à la création de votre compte.

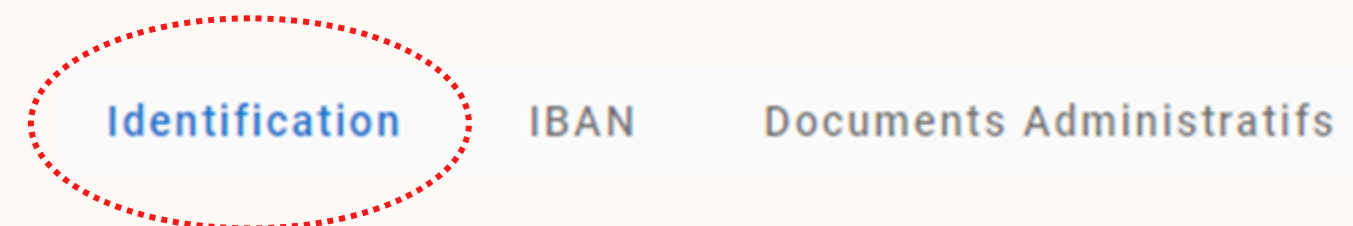
L'email renseigné est l'email référence sur lequel vous recevrez les informations de suivi de votre dossier (incomplétude, A/R de dépôt...). **Il est donc nécessaire de renseigner votre adresse mail courante.**

Après avoir renseigné tous les champs, cliquez sur « S'inscrire ».

02 Se connecter à la plateforme

A ce stade, votre inscription n'est pas encore finalisée 😊

Vous devez maintenant remplir les 3 onglets suivants :



Commencez par l'onglet « Identification »

Tous les champs marqués d'un astérisque rouge, dans chaque onglet, doivent être remplis : tant que les champs ne sont pas complétés, le bouton **VALIDER** en bas à droite de votre écran reste grisé.


Votre inscription (ou le dépôt d'un dossier) ne nécessite pas de remplir l'onglet " Documents administratifs ".



Si le bouton « VALIDER » reste grisé, vous ne pouvez pas finaliser votre inscription.

Vérifiez que tous les champs sont correctement remplis.

02 Se connecter à la plateforme

Pour finaliser votre inscription, cliquez sur le bouton en bas à droite de votre écran 

Un message apparaît sur fond vert vous indiquant qu'un mail vous est envoyé afin de valider votre compte.

Il vous suffit alors de vous rendre dans votre boîte mail (attention le mail peut se loger dans vos SPAMS ou indésirables) et d'activer votre compte, vous pourrez ainsi vous connecter en tant que « DÉJÀ INSCRIT ».

Si vous ne recevez pas le mail, contactez le Pôle d'Assistance.

03 Déposer son dossier de subvention

Au préalable, connectez-vous à la plateforme.
Cliquez sur la rubrique "Rechercher une aide" :

RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

RECHERCHER

Nombre de résultats : 4

Afficher 5 Trier par Aide

Aide départementale à l'accession à la propriété dans l'ancien Aide aux individus	ADA Type de Bénéficiaire:	
Bourse d'aide individuelle d'accompagnement pour les athlètes de haut niveau Aide aux individus	BHN Type de Bénéficiaire: Du 04/11/2019 au -	
PROVENCE Eco-Renov Aide aux individus	LOG Type de Bénéficiaire:	
Prime Air Bois Aide aux individus	PAB Type de Bénéficiaire: Du 01/01/2019 au -	

Cliquez sur la flèche du dispositif qui vous intéresse.

03 Déposer son dossier de subvention

Vous voici sur une page qui détaille le dispositif concerné, quelques rappels et informations y sont consignés, nous vous conseillons d'en faire une lecture rapide.

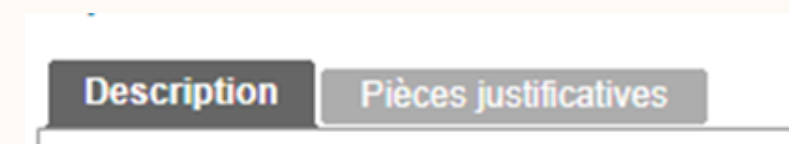
Cliquez sur  à droite de votre écran.


NB : au-dessus de l'icône « DÉPOSER UN DOSSIER », vous avez la possibilité de télécharger des documents qui concerne le dépôt de votre dossier.



Vous êtes dans un dossier.

Vous devez compléter les 2 onglets ci-dessous pour finaliser votre dossier :



Sauvegardez votre travail en cliquant sur  (en bas à droite de votre écran), aussi souvent que vous le souhaitez.

03 Déposer son dossier de subvention

ENFIN :

- Enregistrez de manière systématique, à chaque pièce jointe en cliquant sur **Enregistrer**
- Sauvegardez votre dossier si vous avez besoin d'y revenir plus tard (avant de le transmettre au département) en cliquant sur **Enregistrer**
- Transmettez votre dossier au département, cliquez sur **Valider**

Une fois votre dossier validé, vous n'y avez plus accès.

Suite à la validation de votre dossier, vous recevez un A/R (qui peut se glisser dans vos courriers indésirables ou SPAMS).



A noter que c'est à compter de la date de réception de l'A/R que vous pouvez débuter les travaux pour lesquels vous sollicitez une aide du département.

04 Suivre son dossier


Vous souhaitez obtenir des informations concernant votre dossier
(complet, en cours d'instruction, incomplet...).

Au préalable connectez-vous à la plateforme, puis cliquez sur la rubrique "Suivre mes dossiers" :



Sur la première partie de la page, des filtres sont disponibles pour trier mes dossiers par « Etat » :

Filtres Dossiers

Dispositif	Sélectionnez... 
Statut	 BROUILLON (A FINALISER ET DÉPOSER)  COMPLÉMENT À FOURNIR
	 EN COURS DE TRAITEMENT  EN COURS DE PAIEMENT  SOLDÉ  CLÔTURÉ

04 Suivre son dossier

Astuces :



Vous avez accès à votre dossier qu'en consultation.

Cela veut aussi dire que vous n'y avez plus accès pour faire de modifications et que la collectivité est en cours d'instruction de ce dernier.



Vous avez accès à votre dossier en consultation **ET** en modification.

Cela veut dire soit que vous n'avez pas encore finalisé votre dossier (pas encore « VALIDER »), soit qu'une demande de complément a été formulée par la collectivité, et de ce fait, elle vous rend l'accès afin que vous puissiez compléter, modifier votre demande.




Cette icône est une messagerie qui n'est pas active sur notre plateforme.

05 Mon dossier est incomplet

Après instruction de votre dossier, s'il s'avère être incomplet, vous recevez automatiquement un mail sur la boîte mail identifiée sur votre compte.

Attention : ce mail peut arriver dans vos « spams » ou « courriers indésirables ».

NB : Vous avez un problème avec votre boîte mail, vous pouvez tout de même prendre connaissance de la copie du mail qui vous a été envoyé, en vous rendant sur la plateforme dans votre dossier (SUIVRE MES DOSSIERS/ )

Complément Instruction technique

Votre Dossier fait l'objet d'une demande de complément. En l'état, il ne permet pas d'être instruit entièrement. Veuillez modifier/compléter votre dossier en suivant les indications ci-dessous puis le retourner en cliquant sur le bouton de validation.

- Historique de décision :

Demande de compléments du 06/06/2023 15:57

Motif : Dossier incomplet

Commentaire :

Madame, Monsieur, Pour pouvoir procéder à la suite de l'instruction de votre dossier, je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes : - Taxe foncière 2022 - Facture (EAU, EDF ...) pas de justificatif d'abonnement - RGE de l'entreprise qui effectue les travaux à jour Restant à votre disposition Cordialement PRIME AIR BOIS


05 Mon dossier est incomplet


Renvoyer son dossier vers le Conseil Départemental 13

Complétez et retournez votre dossier au département.


Rendez-vous dans votre dossier, puis cliquez dans "Suivre mes dossiers" :



Repérez votre dossier, et entrez en modification dans ce dernier, en cliquant sur l'icône 

Cliquez sur  dès lors que vous effectuez une modification, ou que vous ajoutez un document.

Toutes les modifications ayant été apportées, vous devez à présent retourner votre dossier au département.

Renvoyez votre dossier en cliquant sur 

Attention : après avoir validé votre dossier, vous n'avez plus la possibilité de le modifier. L'agent en charge du suivi de votre dossier aura accès à celui-ci et pourra vérifier les documents modifiés et/ou ajoutés

06 Le parcours d'un dossier de subvention



Les travaux ne doivent pas avoir été engagés avant le dépôt de votre dossier (dossier validé, transmis à la collectivité).

1 Le dépôt du dossier

Après avoir créé et activé votre compte, vous devez déposer la demande contenant les pièces suivantes :

- Justificatif d'identité (carte d'identité recto verso, permis de conduire),
- Dernière taxe foncière recto verso, ou si achat récent, attestation notariée d'acquisition,
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- Attestations RGE des entreprises réalisant les travaux,
- Devis ou facture pro forma de l'équipement, objet de la demande, datant de moins de 3 mois à la date du dépôt,
- Photo de l'équipement à remplacer en état de marche,
- RIB libellé à votre nom

Vous avez validé votre dossier, celui-ci est transmis au dispositif pour instruction, vous n'y avez plus accès.

Vous recevez un A/R qui attestera de la date du dépôt de votre dossier, c'est à partir de cette date que vous pouvez commencer vos travaux.

Après vérification de la conformité des pièces et lorsque votre dossier est déterminé complet, vous êtes informé par mail que celui-ci sera soumis prochainement au vote de l'assemblée départementale qui vous attribuera officiellement cette aide financière.

Votre dossier est voté en commission permanente, vous en êtes informé par courrier postal (= courrier de notification d'attribution de Madame Judith DOSSEMONT, Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône, Déléguée à la Politique du logement et au Fond de Solidarité (FSL)).

Vous devez attendre la réception de ce courrier avant de passer à l'étape 2.

Vous avez reçu le courrier, maintenant passez à l'étape 2.

06 Le parcours d'un dossier de subvention

2 La transmission des justificatifs nécessaires au paiement

Vous devez retourner sur la plateforme pour y déposer les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide :

- Courrier de notification de l'aide départementale recto et verso de Madame Judith DOSSEMONT, Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône, Déléguée à la Politique du logement et au Fond de Solidarité (FSL), complété et à signé.

NB : L'attestation sur l'honneur vous engage sur l'exactitude des informations transmises.

- Attestation d'élimination de l'ancien appareil de chauffage au bois (CERFA 14012*01 disponible à la page https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vos_droits/R18277), ou document équivalent, émanant de la déchetterie attestant le dépôt de l'ancien appareil, ou une attestation sur l'honneur de l'installateur ou du bénéficiaire,
- Facture pour le matériel acquis et son installation par un professionnel labellisé RGE, portant la mention « acquittée ou payée le » avec tampon et signature (postérieures à la date du dépôt de votre dossier sur la plateforme).
- Photographie en plan moyen du nouvel équipement permettant d'identifier la pièce où il est installé

Après réception et contrôle de ces pièces, le versement sera effectué par virement du Trésor Public sur votre compte bancaire dans les meilleurs délais.



Le non-respect des condition d'octroi fixées par le Conseil Départemental peut entraîner le retrait de l'aide.